

Contribution de l'Association Nationale des étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF) pour les élections centrales et UFR 2019- 2020

SOMMAIRE

Introduction	3
Le contexte des études de maïeutique	4
Lien entre établissements de formation de maïeutique et universités	4
La vie étudiante en maïeutique	4
En bref	5
Les enjeux pour les étudiant·e·s sages-femmes	6
L'intégration universitaire	6
L'accès aux services universitaires	7
L'accès à la recherche	7
En bref	8
Les enjeux pour tou·te·s les étudiant·e·s	9
La bonne mise en place de la RIC	9
Approche par compétences, contrôle continu, développement des innovations pédagogiques	9
L'utilisation de la CVE-C	10
Les Établissements Publics Expérimentaux (EPE)	10
En bref	11
Contacts	12

Introduction

L'Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes (ANESF) rassemble depuis plus de 30 ans les étudiant·e·s sages-femmes de France, et s'engage quotidiennement en les accompagnants dans leur formation et en portant leurs revendications.

L'un des principaux rôles des élu·e·s étudiant·e·s est la défense des intérêts et des droits des étudiant·e·s. Ainsi, les élections centrales et les élections d'Unité de Formation et de Recherche (UFR) à venir sont une réelle opportunité pour les étudiant·e·s sages-femmes, nous permettant d'être représenté·e·s dans les différents conseils au sein des Universités et de gagner en visibilité. En effet, chaque élu·e devient acteur·ice du devenir de la formation ainsi que porte-parole des problématiques et besoins de l'ensemble des étudiant·e·s.

Les étudiant·e·s sages-femmes ne représentent, en nombre, qu'une petite partie des étudiant·e·s de France. Néanmoins, bien que certains territoires ne permettent pas aux étudiant·e·s sages-femmes de participer au processus démocratique universitaire, ailleurs, de plus en plus d'étudiant·e·s sages-femmes se mobilisent pour siéger et donc pouvoir voter en conseils. Le rôle des élu·e·s étudiant·e·s reste cependant trop méconnu dans nos formations. L'ANESF fait donc de l'information, de la formation sur le rôle des élu·e·s et de la mobilisation du réseau autour des élections une de ses priorités.

Nombreuses sont les améliorations souhaitées pour le quotidien des étudiant·e·s sages-femmes. D'où l'importance, comme pour les autres formations, d'avoir des représentant·e·s étudiant·e·s. Nous partageons de nombreuses problématiques avec les autres formations sanitaires et sociales tandis que d'autres nous sont propres. Ce document nous permet de vous faire part des spécificités de nos études mais aussi des positions que nous portons pour nos étudiant·e·s et pour tou·te·s les étudiant·e·s.

Nous restons disponibles pour toute question ou précision,

Laurie BAERTSCHI, Vice-présidente en charge des élections et du suivi des élu·e·s ;

Victoria ASTEZAN, Présidente ;

Fanny TOUSSAINT, 1ère Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le contexte des études de maïeutique

Lien entre établissements de formation de maïeutique et universités

Malgré une première année à l'université, les étudiant·e·s sages-femmes arrivant en deuxième année entrent dans une formation qui dépend de la Région ; bourses et financement de la formation ne dépendent donc plus du CROUS et de l'université.

La formation en maïeutique est la seule formation médicale à ne pas être intégrée à l'université, car elle est la seule à faire partie des formations sanitaires et sociales. De plus, les locaux des établissements de formation sont souvent ceux des centres hospitaliers auxquels ils sont rattachés.

La place des étudiant·e·s sages-femmes à l'université est très disparate sur le territoire. Certains établissements y sont intégrés, mais beaucoup dépendent encore de conventions qui leur accordent, de manière inégale sur le territoire, accès aux services et possibilité de siéger dans les différents conseils selon ce qui est mentionné dans la convention.

Ainsi, les frais d'inscription sont les mêmes que pour ceux de licence et de master, les études de sages-femmes donnant un grade licence en fin de 3ème année et un grade master à la fin de la 5ème. De plus, le diplôme d'état de sage-femme est délivré par l'université.

Cette multiplicité des acteurs intervenant dans la formation entraîne un grand manque de visibilité sur la gestion de la formation ainsi que des inégalités entre les différents établissements et donc les différentes régions, mais aussi entre les étudiant·e·s sages-femmes et les autres étudiant·e·s du même territoire.

La vie étudiante en maïeutique

Les étudiant·e·s sages-femmes en 2ème cycle (4ème et 5ème années) ont le statut d'étudiant·e hospitalier·e, et donc de salarié·e. Ce statut permet une indemnisation des stages et une rémunération des étudiant·e·s. Cependant les étudiant·e·s du premier cycle, qui ont eux aussi beaucoup de stages, ne bénéficient d'aucune indemnisation de leurs frais de transport qui sont pourtant souvent imposés (lieu de stage éloigné non choisi).

On constate également que le coût de la rentrée qui ne cesse d'augmenter, est souvent alourdi par des frais complémentaires concernant notamment les tenues de stages et des frais de nettoyage, ainsi que des forfaits pour le fonctionnement du CHU.

En bref

- > Multiplicité des acteur·ice·s de la formation (Région, CHU, Université), entraînant un manque de visibilité sur la gestion
- > Indemnisation des étudiant·e·s à partir de la 4ème année
- > Frais supplémentaires illégaux dans de nombreux établissements

L'ANESF est en faveur du statut d'étudiant·e hospitalier·e pour les étudiant·e·s sages-femmes dès la deuxième année.

L'ANESF encourage aussi les différent·e·s élu·e·s à être vigilant·e·s sur les frais de rentrée et notamment les frais complémentaires.

Les enjeux pour les étudiant·e·s sages-femmes

L'intégration universitaire

Depuis plusieurs années, c'est une des positions de l'ANESF. La PCEM1 puis la PACES devaient être la première étape de cette intégration.

Intégrer les établissements de formation de maïeutique dans les universités permettrait de réduire les inégalités entre étudiant·e·s des différents établissements de formation et les étudiant·e·s d'un même territoire. Les étudiant·e·s sages-femmes bénéficieraient alors de la même gestion de leurs emplois du temps, des formalités administratives etc. que les autres étudiant·e·s. D'autre part, cela permettrait de faciliter la mise en place d'une uniformisation de la formation, mais aussi de faciliter la mobilité des étudiant·e·s sages-femmes.

L'uniformisation de la formation est un enjeu important, qui repose sur le fait que dans les différents établissements de formation, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) ne sont pas les mêmes, tout comme les épreuves du diplôme d'état (le certificat de synthèse clinique et thérapeutique - CSCT). Harmoniser les MCCC et le CSCT permettrait d'avoir une équivalence des compétences et des connaissances dans tous les établissements, mais aussi de favoriser la mobilité professionnelle sur tout le territoire et réduire la discrimination à l'embauche selon l'établissement d'où l'on vient.

De plus, cela pourrait favoriser la possibilité de faire des stages hors de la région d'études, ce qui serait une richesse, de par l'ouverture que cela apporterait. Cela pourrait aussi permettre aux étudiant·e·s de découvrir des régions moins pourvues en professionnel·le·s de santé et leur donner envie d'y travailler mais aussi de découvrir d'autres façons de travailler. Néanmoins, cela reste compliqué car dépendant des conventions entre les établissements de formation. Il en va de même pour les stages à l'étranger, les dispositifs existants sont rares et dépendent des conventions.

Nombreux sont les avantages d'une intégration des établissements de formation de maïeutique à l'université. Il reste un point de vigilance : les locaux de formation. Effectivement, ils appartiennent souvent aux Centres Hospitaliers dont dépendent les établissements de formation. Une intégration à l'université pourrait contraindre à un déménagement ou un loyer.

L'accès aux services universitaires

Les étudiant·e·s sages-femmes s'acquittent, depuis sa mise en place de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVE-C), créée pour faciliter l'accès aux services universitaires pour les étudiant·e·s. Pourtant beaucoup d'établissements de formation (de maïeutique entre autres) demeurent encore éloignés des services ; plusieurs kilomètres séparant parfois les locaux des étudiant·e·s des services qui leur sont dédiés. Ainsi, médecine préventive, sport, bibliothèque universitaire et restauration universitaire sont souvent difficiles d'accès.

D'autre part, avec le développement des technologies, les universités sont nombreuses à se doter de dispositifs de simulation haute-fidélité et très peu d'établissement de formation de maïeutique y ont accès. Ce sont des dispositifs qui coûtent extrêmement cher et la formation en maïeutique nécessite de nombreux travaux pratiques. Ainsi, les établissements de formation sont souvent contraints de faire avec leurs moyens et donc peu de matériels. La mise en commun de ce matériel, facilitée par l'intégration universitaire, permettrait donc un meilleur entraînement des étudiant·e·s sages-femmes avant la mise en pratique lors des stages.

L'accès à la recherche

Avec la récente ouverture du Conseil National des Universités (CNU) de Maïeutique, les sages-femmes peuvent désormais faire qualifier leur thèse se rattachant à d'autres disciplines comme l'épidémiologie ou la virologie par exemple, dans leur domaine professionnel qu'est la maïeutique.

Ainsi, nous espérons que de plus en plus de sages-femmes vont s'engager dans la recherche mais pour ce faire il faudrait aussi pouvoir obtenir des postes à l'université. Parmi les actuel·le·s sages-femmes doctorant·e·s, peu ont un poste de maître de conférence et donc très peu d'accès aux laboratoires de recherche. La recherche va de paire avec l'intégration universitaire.

La profession de sage-femme nécessite un regard critique sur les pratiques ; comme pour les autres professions médicales. La recherche permet aux professionnel·le·s d'avoir une réflexion et une autonomie.

De plus, il faudrait aussi permettre à plus d'étudiant·e·s sages-femmes d'avoir un accès aux masters de recherche en parallèle de leurs études, ce qui est de plus en plus mis en place dans les établissements de formation mais qui reste parfois difficile car les emplois du temps ne sont pas adaptés.

En bref

- > Les droits des étudiant·e·s sages-femmes dépendants des conventions entre établissements de formation et universités
- > Accès aux services universitaires (médecine, bibliothèque...) inégaux
- > Accès à la recherche pour les sages-femmes limité

L'ANESF se positionne pour l'intégration universitaire des établissements de formation en maïeutique, au même titre que toutes les autres formations médicales.

Les élu·e·s doivent veiller à l'accès aux services pour tous, notamment en faisant en sorte que les budgets alloués soient adaptés, que des créneaux soient mis en place pour permettre des visites médicales à tous les étudiant·e·s, que des services soient implantés dans les endroits qui le nécessitent (établissements excentrés par exemple).

L'ANESF souhaite développer l'accès à la recherche et promouvoir la mise en place de postes pour les sages-femmes doctorant·e·s au sein des universités.

Les enjeux pour tou·te·s les étudiant·e·s

La bonne mise en place de la R1C

La première année commune aux études de santé (PACES) est en train d'être réformée. La mise en place de cette nouvelle première année dès 2020, va impacter de nombreuses filières, et pas seulement les étudiant·e·s en santé. En effet, une partie des bacheliers désirant intégrer les filières de maïeutique, pharmacie, médecine, kinésithérapie et dentaire (MMOPK) pourra aller dans un portail santé, mais une autre partie rentrera dans une licence et pourra par la suite intégrer les filières MMOPK.

La mise en place de cette réforme sera guidée par les directives nationales mais les universités bénéficiant d'une certaine liberté, les filières concernées seront différentes suivant les universités.

De plus, cette réforme concernera un grand nombre d'étudiant·e·s; ces changements vont être importants, que ce soit concernant la logistique et les cours, mais aussi concernant les flux d'étudiant·e·s. Il y aura donc beaucoup d'aspects à prendre en compte et à adapter.

Approche par compétences, contrôle continu, développement des innovations pédagogiques

L'enseignement théorique occupe une part importante des études de maïeutique, et de toutes les formations quelles qu'elles soient. La participation active des étudiant·e·s doit être recherchée, et nécessite de multiplier et diversifier les formes d'enseignement.

Avec le développement des technologies, beaucoup de nouveaux moyens peuvent être utilisés. Mais l'innovation pédagogique ne repose pas uniquement sur la technologie mais simplement sur le fait de se départir du cours magistral, qui, bien que adapté et nécessaire à certains cours, pourrait être remplacé par des formats plus participatifs.

De plus, plutôt que de vérifier l'acquisition des connaissances à chaque fin de semestre, le contrôle continu apparaîtrait comme un moyen plus bénéfique d'évaluation, permettant aux étudiant·e·s un travail plus régulier, sollicitant la mémoire à plus long terme et encourageant un apprentissage valorisant la compréhension plutôt que le "par cœur". Les partiels de fin de semestre portent bien leur nom et n'évalueraient que partiellement les connaissances et compétences acquises par les étudiant·e·s. Le contrôle continu permet une meilleure réussite des étudiant·e·s, laissant la possibilité de se rattraper lors d'une évaluation ratée.

Ainsi, il faudrait aussi se diriger vers une valorisation de l'apprentissage par compétences. L'approche par compétences peut être facilitée par les innovations pédagogiques. Le but est de développer les compétences lors des études, dans un premier temps avec la théorie, puis en axant beaucoup plus sur la réflexion et la mise en pratique, afin d'obtenir celles qui seront utilisées dans le monde du travail.

L'utilisation de la CVE-C

Depuis 2018, les étudiant·e·s doivent s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et Campus ; celle-ci permettant de financer les services, une partie allant aux CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), l'autre aux universités.

Pour gérer les fonds générés par cette contribution, il y a un cadre réglementaire mais les universités restent assez libres ; certaines universités choisissent donc de mettre en place des commissions afin de décider de la façon dont ils vont attribuer l'argent. Il est nécessaire que les étudiant·e·s puissent avoir une visibilité sur l'utilisation de cet argent, et il est important qu'ils·elles puissent participer aux décisions la concernant.

Les Établissements Publics Expérimentaux (EPE)

Le décret de 2018 permet la création d'établissements dérogeant aux réglementations concernant les universités. Ce sont des établissements publics expérimentaux ; certains sont déjà mis en place, d'autres vont voir le jour prochainement.

Ces établissements sont une possibilité pour les universités de rayonner, notamment grâce au développement de la recherche (qui rapporte beaucoup d'argent), d'apporter plus d'opportunités, et plus de moyens aux étudiant·e·s ce sont des projets qui doivent être élaborés pour et avec les étudiant·e·s. Ces nouveaux établissements sont idéaux pour mettre en place des systèmes d'accompagnement et de valorisation des étudiant·e·s, tels que le contrôle continu et les innovations pédagogiques évoqués plus haut.

Pourtant dans la majorité des universités actuellement concernées, ce n'est pas du tout ce qui est prévu ; la recherche est bien sûr une priorité, mais son coût encourage les universités à diminuer les autres dépenses (qui peuvent alors concerner directement la qualité de la pédagogie et de la formation).

De nombreux·es étudiant·e·s sont donc concerné·e·s par ces universités dérogatoires qui, pour certaines, envisagent de diminuer le nombre d'él·u·e·s pour les usagers et donc les étudiant·e·s. A savoir, le droit de vote et d'éligibilité des étudiant·e·s sages-femmes (et des étudiant·e·s d'autres formations) dépendant de conventions avec

l'université, il est possible que celui-ci ne soit pas mentionné dans les nouvelles conventions.

En bref

- > Réforme de la première année des filières MMOPK impactant beaucoup d'étudiant·e·s et de filières
- > Importance de réflexion autour de la pédagogie et l'évaluation (approche par compétences, contrôle continu, innovations...)
- > Utilisation de la CVE-C
- > Etablissements expérimentaux : rayonnement des universités au détriment de la pédagogie et de la représentation étudiante

L'ANESF s'est impliquée lors de l'élaboration de la réforme de la PACES, celle-ci va bientôt entrer en vigueur et va amener de nombreux changements au sein des universités. Il faudra donc veiller à la bonne application du cadre réglementaire fixé par la réforme.

Les cours magistraux ne sont pas adaptés à tous les enseignements et il est nécessaire d'être force de proposition concernant les innovations pédagogiques envisageables, mais aussi de défendre une approche non plus par les connaissances, mais par les compétences, plus valorisante pour les étudiant·e·s. Le contrôle continu et non plus semestriel permettrait aussi de garantir un meilleur apprentissage.

La CVE-C amène une nouvelle gestion du financement des services dédiés aux étudiant·e·s, il est important de pouvoir y apporter un regard étudiant lors des réflexions qui le concerne.

L'implication des étudiant·e·s, via celle des élu·e·s notamment, lors de la création des EPE est nécessaire ; la représentation des usagers reste primordiale, même si les universités sont libres au regard de la loi ; de même pour la qualité de formation qui ne doit pas en être impactée.

Contacts

Laurie BAERTSCHI - Vice-Présidente en charge des élections et du suivi des élu.e.s

elections@anesf.com

06 85 21 25 79

Victoria ASTEZAN - Présidente

president@anesf.com

06 74 62 52 31

Fanny TOUSSAINT - 1ère Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

enseignementsup@anesf.com

07 82 27 52 89